



MEZENAGO

GUIDE ADMINISTRATIF À L'INTENTION DES ARTISTES DU SPECTACLE VIVANT

Guide élémentaire sur l'administration, la comptabilité et la fiscalité à l'intention des artistes du spectacle vivant émergents en Espagne.



1. Introduction

Pourquoi la gestion administrative est-elle importante ?

En tant qu'artiste de la scène (créateur.trice, interprète), votre priorité est votre art, mais une bonne gestion administrative vous permettra :

- D'éviter les problèmes avec le fisc et les amendes inutiles.
- D'accéder à des aides et subventions publiques et privées.
- De facturer correctement et d'être rémunéré.e pour votre travail.
- ▲ - De planifier vos finances et d'investir dans de futurs projets.

2. Créer une entité juridique :

Option 1 : association culturelle à but non lucratif

-Recommandé pour : les artistes qui se lancent dans des activités sans savoir si celles-ci fonctionneront, s'ils obtiendront des contrats, si la compagnie en tant que telle a un avenir, etc. Pour éviter les investissements (dépenses) et se développer progressivement.

-Coût : gratuit au Pays Basque (environ 40€ en Espagne), mais il faut ajouter la signature électronique (14€ + TVA).

-Avantages : pas d'investissement, seulement des formalités de création (statuts, inscription, acte de fondation), mais un contrôle comptable comme pour les autres entités juridiques.

-Risques : le fait qu'il s'agisse d'une association à but non lucratif et qu'elle n'ait pas de frais de fonctionnement n'implique pas qu'il ne faut pas être affilié à la sécurité sociale pour chaque spectacle, atelier ou activité. Pour cela, il faudra ajouter une gestion des ressources humaines (inscriptions et radiations), et il vaut mieux s'assurer de le faire correctement avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

Option 2 : Travailleur indépendant (Régime spécial des travailleurs indépendants – RETA)

–**Recommandé pour** : les artistes qui travaillent à leur compte , facturent directement à des clients ou à des entreprises , et n'ont pas d'employés.

–**Coût** : cotisation mensuelle à la Sécurité sociale (en 2026 , le forfait pour les nouveaux travailleurs indépendants est d'environ 80€ par mois la première année , puis augmente progressivement).

–**Avantages** : Simplicité , moins de formalités , possibilité de déduire des frais.

–**Inconvénients** : Responsabilité illimitée (vous répondez sur votre patrimoine personnel).

Étapes pour vous inscrire :

1. Inscription auprès du fisc : Inscription au registre des entrepreneurs (formulaire 036 ou 037).

2. Inscription à la Sécurité sociale : remplir le formulaire TA.0521 sur le site web de la Sécurité sociale.

3. Choisir la rubrique IAE : pour les artistes de scène , il s'agit généralement de la rubrique 961.1 (artistes de spectacle).

Option 3 : Société à responsabilité limitée (SL) ou coopérative

–**Recommandé pour** : les projets comptant plusieurs associés , un chiffre d'affaires élevé ou la nécessité d'embaucher des salariés.

–**Coût** : acte notarié (environ 300–600€) , impôts sur les sociétés et frais de gestion (environ 100–200€/mois).

–**Avantages** : responsabilité limitée , image plus professionnelle , possibilité d'accéder à davantage de subventions.

–**Inconvénients** : plus de formalités et de coûts fixes.

3. Facturation : comment facturer ton travail

À l'heure actuelle , au Pays Basque , la facturation électronique est obligatoire. Cela signifie que tu devras établir tes factures à l'aide d'un logiciel fourni par territoire (comme Batuz) et , si elles sont destinées à des institutions publiques , tu auras peut-être besoin d'un logiciel spécifique tel qu'ef4ktur.

Quelles informations doivent figurer sur une facture ?

- a) Numéro de facture et date.
- b) Vos coordonnées (nom , numéro d'identification fiscale , adresse , numéro de téléphone).
- c) Coordonnées du client (nom , numéro d'identification fiscale , adresse).
- d) Description du service (par exemple : « Prestation lors de l'événement X , 2 heures »).
- e) Base imposable , TVA (21%, 10% ou exonérée , selon le cas) et montant total.
- f) Mode de paiement et échéance.

TVA dans les arts du spectacle

- 21% : général (cours , ateliers , spectacles non exonérés).
- 10% : billets pour des spectacles en direct (théâtre , danse , concerts).
- Exonéré : certains services éducatifs (lorsqu'ils correspondent à des matières du programme scolaire).

Retenue à la source de l'IRPP

-Si vous facturez des entreprises ou des institutions , il est dans votre intérêt de retenir 15% (7% les deux premières années en tant qu'indépendant) qui seront versés au fisc en votre nom. Ainsi , si vos données générales le permettent , cet IRPP vous sera remboursé lors de votre déclaration de revenus.

4. Comptabilité de base : enregistrement des recettes et des dépenses

Registre des recettes et des dépenses

- Obligatoire** pour les travailleurs indépendants. Tu peux le présenter sur Excel , mais au Pays Basque , tu seras tenu.e de le saisir sur le portail électronique à l'aide du LREO (anciennement formulaire 140).
- Recettes** : tout ce que vous percevez pour votre travail.
- Dépenses déductibles** : matériel , vêtements , déplacements , formation , location de locaux , publicité , etc.

Conserver les factures et les justificatifs

- Conservez toutes les factures et tous les tickets pendant 5 ans au cas où le fisc les demanderait.

5. Impôts : que faut-il payer et quand ?

IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques)

- Païement échelonné** : chaque trimestre (avril , juillet , octobre , janvier) si ton chiffre d'affaires dépasse certains seuils. Uniquement si tu rémunères d'autres personnes avec déduction fiscale , ou si tu engages quelqu'un pour tes spectacles.
- Déclaration annuelle** : en juin , à l'aide du formulaire 100.

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : toujours , même si vous devez indiquer « sans activité » .

- Déclaration trimestrielle** : formulaires 303 (avril , juillet , octobre , janvier).
- Déclaration annuelle** : formulaire 390 (résumé annuel).

Impôt sur les activités économiques (IAE)

- Uniquement si vous facturez plus d'un million d'euros par an (exonération pour les personnes comme vous , artistes émergents).



6. Aides et subventions pour les artistes

Subventions publiques

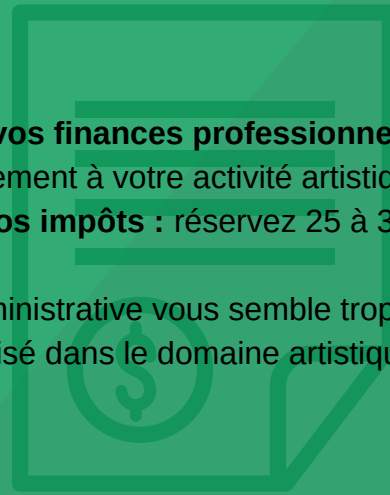
- Gouvernement Basque** : Appels à projets pour la création-production , la promotion et la communication ou d'autres activités.
- Communautés autonomes et municipalités** : Aides locales pour des projets culturels , aides aux résidences.
- INAEM ou Etxepare** : Subventions pour les tournées et la mobilité.

Bourses et résidences artistiques

- Juana Bizkarra à Getxo , Legamia à Errenteria , Sorburu à Artekale , le réseau Karrikan...**
- Réseaux européens** : programmes tels que Culture Moves Europe pour la mobilité artistique.

7. Conseils pratiques

- Séparez vos finances personnelles de vos finances professionnelles** : ouvrez un compte bancaire dédié exclusivement à votre activité artistique.
- Mettez de l'argent de côté pour payer vos impôts** : réservez 25 à 30% de chaque revenu pour payer vos impôts.
- Faites-vous conseiller** : si la gestion administrative vous semble trop lourde , faites appel à un conseiller spécialisé dans le domaine artistique (environ 90 à 150€ par mois).



Exemple de facture

NUMÉRO DE FACTURE : 2026-001

Date : 11/03/2026

Artiste : María López García

Numéro d'identification fiscale : 12345678A

Adresse : Calle Arte 123, 28001 Madrid

Téléphone : 600 123 456

E-mail : maria.lopez@arteescenico.es

Client : Théâtre municipal de Madrid

Numéro d'identification fiscale : A87654321

Adresse : Plaza Mayor 1 , 28012 Madrid

Objet

Représentation dans la pièce « La Casa »

Déplacement

Sous-total

TVA (10%)

Retenue à la source (15%)

TOTAL À PAYER

Mode de paiement : Virement bancaire

Échéance : 30 jours à compter de la date de facturation

IBAN : ESXX 1234 5678 9012 3456 7890

Qu'est-ce que la facture électronique et pourquoi est-elle importante ?

La facture électronique est un document numérique qui répond aux mêmes exigences légales qu'une facture papier , mais qui est émise , envoyée et stockée au format électronique (PDF , XML , etc.).

Comment émettre des factures électroniques ?

- Logiciels de facturation** : il en existe en ligne , comme Batuz en Biscaye. Si vous devez saisir les codes DIR3 de votre client , vous devrez télécharger ef4ktur.
- Signature électronique** : vous pouvez utiliser des certificats numériques (FNMT) pour leur conférer une validité juridique ou Izenpe.
- Stockage** : vous devez conserver les factures électroniques pendant 5 ans dans un format garantissant leur authenticité et leur intégrité.